



Débat
EOS
Eoliennes
flottantes
en Méditerranée



Que retenir de l'atelier thématique : En Méditerranée, une planification nécessaire ?

Débat public EOS, 20 septembre 2021, 17h30 à 20h
Cycle d'ateliers : Usages et Paysages de la mer, réunion 2/3

Cette synthèse a pour vocation de faire ressortir les enseignements que la Commission Particulière du débat public tire du 2ème atelier du 20 septembre sur les usages de la mer et du littoral. Elle ne se veut pas exhaustive et peut ne pas mentionner certains arguments qui ont déjà émergé au cours de précédentes réunions.

La « grande bleue » n'est pas vide et contrairement à l'apparence elle n'est pas libre. Beaucoup d'usages s'y superposent déjà, les activités traditionnelles comme la pêche ou la Défense nationale, les activités en développement croissant tels que le transport maritime, la plaisance, les loisirs nautiques ou la croisière, et demain peut-être la production d'énergie avec l'implantation de parcs éoliens commerciaux dans le golfe du lion. Ce cumul d'usages, auxquels s'ajoutent les activités terrestres à l'interface de la mer, responsables à 80 % des pollutions marines, n'est pas sans impact sur l'écosystème d'une Méditerranée quasi fermée, plus sensible que l'océan aux effets du changement climatique.

La Méditerranée est aussi un espace administré. Dans la Zone Economique Exclusive, depuis la côte jusqu'aux limites des eaux territoriales, c'est-à-dire là où se concentrent la majorité des usages, il appartient au préfet maritime de régler pour prévenir les conflits d'usage et assurer sa priorité : la sécurité de tous. C'est dans le cadre de cette mission qu'il est appelé à intervenir à toutes les phases du développement envisagé des parcs éoliens, depuis la définition des zones d'implantation jusqu'au démantèlement.

Le golfe du lion est enfin un espace planifié. Encadrée par les directives européennes, la planification de l'espace maritime est mise en œuvre à travers les Documents stratégiques de façade et possiblement déclinée à l'échelle locale par des « Scots » de l'espace littoral. De cet atelier, il ressort que cette planification est insuffisante compte tenu des enjeux pressants de développement des énergies marines ET de conservation de la biodiversité qui appellent sans tarder un changement de braquet. La planification souhaitée devra procéder d'une vision de long terme. Elle devra intégrer l'évaluation des impacts cumulés de l'ensemble des activités humaines sur les milieux marins et tendre à en réduire les pressions. A un moment où les choix sont encore ouverts, ce besoin de visibilité est exprimé avec force, autant par les acteurs de la filière éolienne, par les professionnels (pêcheurs, armateurs...), que par les citoyens, qu'ils soient préoccupés par l'évolution de leur paysage familier ou par l'urgence des défis environnementaux à relever.